

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 7 avril 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Jacques Drolet et Natasha Bouchard St-Amant sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
  - a) Le Chœur de l'Île d'Orléans;
  - b) Carol-Ann Blouin;
7. Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et Dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
8. Résolution – Protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la construction d'une gloriette;
9. Résolution – Nomination du maire suppléant à titre de remplaçant de la Mairesse auprès du conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans;
10. Résolution – Autorisation de signature convention Service de perception des comptes de la caisse Desjardins de l'Île d'Orléans;
11. Résolution – Abrogation résolution Mesure d'appariement fiscal « Montant à pourvoir dans le futur »;
12. Résolution – Autorisation appel d'offres réfection de la toiture centre le Sillon;
13. Résolution – Autorisation appel d'offres réfection pavage route d'Argentenay;
14. Résolution – Autorisation appel d'offres aménagement sentier pédestre;
15. Varia
  - a) M.R.C.;

- b) Rapports des activités des élus;
- 16. Période de questions;
- 17. Levée de la séance.

### **Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*014-043*

#### **Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Micheline Darveau appuyée par Natasha Bouchard St-Amant.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*014-044*

#### **Item 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2014**

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Michel Gagné appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

#### **Item 3 Suivi des procès-verbaux**

#### **Item 4 Correspondance**

*014-045*

#### **Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 118 757,88 \$ en comptes payés et la somme de : 3 318,72 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 122 076,60 \$.

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Micheline Darveau, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

014-046

a) **Le Chœur de l'Île d'Orléans**

Il est proposé par Micheline Darveau appuyé par Natasha Bouchard St-Amant, de verser la somme de 40 \$ au Chœur de L'Isle D'Orléans pour sa campagne de financement 2014-2015.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-047

b) **Carol-Ann Blouin**

Il est proposé par Michel Gagné appuyé par Micheline Darveau, d'autoriser le prêt de la grande salle du centre le Sillon à Madame Carol-Ann Blouin pour un entraînement de l'équipe provinciale féminine de Taekwon-do, le samedi 26 avril 2014 de 9 h 30 à 17 h.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-048

Item 7 **Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et Dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Natasha Bouchard St-Amant que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports : financier et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-049

Item 8 **Résolution – Protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la construction d'une gloriette;**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une confirmation d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la construction d'une gloriette;

**Attendu que** cette confirmation est conditionnelle à l'acceptation des conditions de l'entente et à la signature du protocole par la Mairesse, Madame Lina Labbé;

**En conséquence**

**Il est proposé** par Micheline Darveau, appuyé par Jacques Drolet

**Et**

**Il est résolu**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de conclure l'entente telle présentée pour la construction d'une gloriette;

**Que** madame Lina Labbé mairesse soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*014-050*

**Item 9 Résolution – Nomination du maire suppléant à titre de remplaçant de la Mairesse auprès du conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans**

**Attendu que** l'article 116 du Code municipal du Québec permet au conseil de nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations; (RLRQ. C. C-27.1)

**Attendu que** l'une des fonctions du maire consiste à siéger à la table des maires de la MRC de l'Île d'Orléans;

**En conséquence**, il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant appuyé par Michel Gagné

**Et**

**Il est résolu**

**Qu'**en cas d'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, le maire suppléant remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

**Que** conséquemment le maire suppléant est autorisé à siéger à la table des maires de la MRC de l'Île d'Orléans, en cas d'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-051

Item 10 **Résolution – Autorisation de signature convention Service de perception des comptes de la caisse Desjardins de l'Île d'Orléans**

**Attendu que** la Caisse Desjardins de l'Île d'Orléans modifiera, le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la convention de Service de perception des comptes;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire continuer à profiter du Service de perception des comptes;

**Attendu que** des vérifications effectuées auprès de la Caisse Desjardins de l'Île d'Orléans permettent de conclure que la nouvelle convention aura peu d'impact sur les finances de la Municipalité;

**En conséquence**

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Micheline Darveau

Et

**Il est résolu**

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans la nouvelle convention du Service de perception des comptes de la caisse Desjardins de l'Île d'Orléans qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-052

Item 11 **Résolution – Abrogation résolution Mesure d'appariement fiscal « Montant à pourvoir dans le futur »**

**Attendu que** la résolution 013-114 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, adoptée le 2 décembre 2013, autorisait Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « *Montant à pourvoir dans le futur* » nécessaire pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pouvaient être déterminés après la fermeture de l'exercice. Mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui porterait sur les états financiers 2013, ne pourrait pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par application de la nouvelle norme.

**Attendu que** des informations contradictoires ont été recueillies depuis, selon lesquelles cette demande pourrait être annulée;

**Attendu que** cette modification aura des conséquences financières pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

**En conséquence,** il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Natasha Bouchard St-Amant

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans abroge la résolution 013-114;

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reporte à une séance ultérieure sa décision dans ce dossier et applique le statu quo dans ses états financiers pour le moment.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*014-053*

Item 12 **Résolution - Autorisation appel d'offres réfection de la toiture centre le Sillon**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit lancer un appel d'offres pour octroyer un contrat à une entreprise qui sera responsable d'effectuer la réfection de la toiture du centre le Sillon;

**Attendu que** pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit respecter sa Politique de gestion contractuelle;

**En conséquence,** il est proposé, par Michel Gagné appuyé par Jacques Drolet

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** la Municipalité autorise Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres tel qu'il est requis par la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-054

Item 13 **Résolution – Autorisation appel d’offres réfection pavage route d’Argentenay**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans doit lancer un appel d’offres pour octroyer un contrat à une entreprise qui sera responsable d’effectuer la réfection du pavage de la route d’Argentenay;

**Attendu que** pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans doit respecter sa Politique de gestion contractuelle;

**En conséquence,** il est proposé, par Jacques Drolet appuyé par Michel Gagné

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** la Municipalité autorise Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l’appel d’offres tel qu’il est requis par la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-055

Item 14 **Résolution – Autorisation appel d’offres aménagement sentier pédestre**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans doit lancer un appel d’offres pour octroyer un contrat à une entreprise qui sera responsable d’effectuer l’aménagement du sentier pédestre entre le centre le Sillon et le Parc de la Tour-du-Nordet;

**Attendu que** pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans doit respecter sa Politique de gestion contractuelle;

**En conséquence,** il est proposé, par Natasha Bouchard St-Amant appuyé par Micheline Darveau

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** la Municipalité autorise Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres tel qu'il est requis par la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 15 Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

**Item 16 Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 20 h 50 pour une durée de 15 minutes.

*014-056*

**Item 17 Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 50.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.